

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-32

présenté par
le Gouvernement

59 OCTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.